



## Restrictions voyages : quels sont les pays encore accessibles aux Français ? (réactualisé Malte 12/09/2020)

A l'occasion du week-end et des envies voyages qui se manifestent à l'approche des vacances de la Toussaint, nous avons décidé de refaire un récap sur les destinations encore accessibles aux Français. Nous les avons classées par Continent mais aussi par intérêt et popularité avec l'aide d'Action-Visas et du site du MAE.

Rédigé par La Rédaction le Vendredi 11 Septembre 2020



*Les destinations accessibles classées par Continent mais aussi par intérêt et popularité avec l'aide d'Action-Visas et du site du MAE. /crédit DepositPhoto*

**S**elon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), il faut savoir qu'on recense 93 destinations (43 % de toutes les destinations dans le monde) qui sont hermétiquement bouclées et 27 parmi elles qui les ont complètement fermées pendant au moins 30 semaines.

On note néanmoins un certain frémissement, sous la pression économique et les entreprises du secteur qui connaissent de très grandes difficultés.

Mais pour l'heure, les possibilités ne se comptent guère plus que sur les doigts des deux mains pour les destinations prisées des Français et qui sont principalement celles européennes.

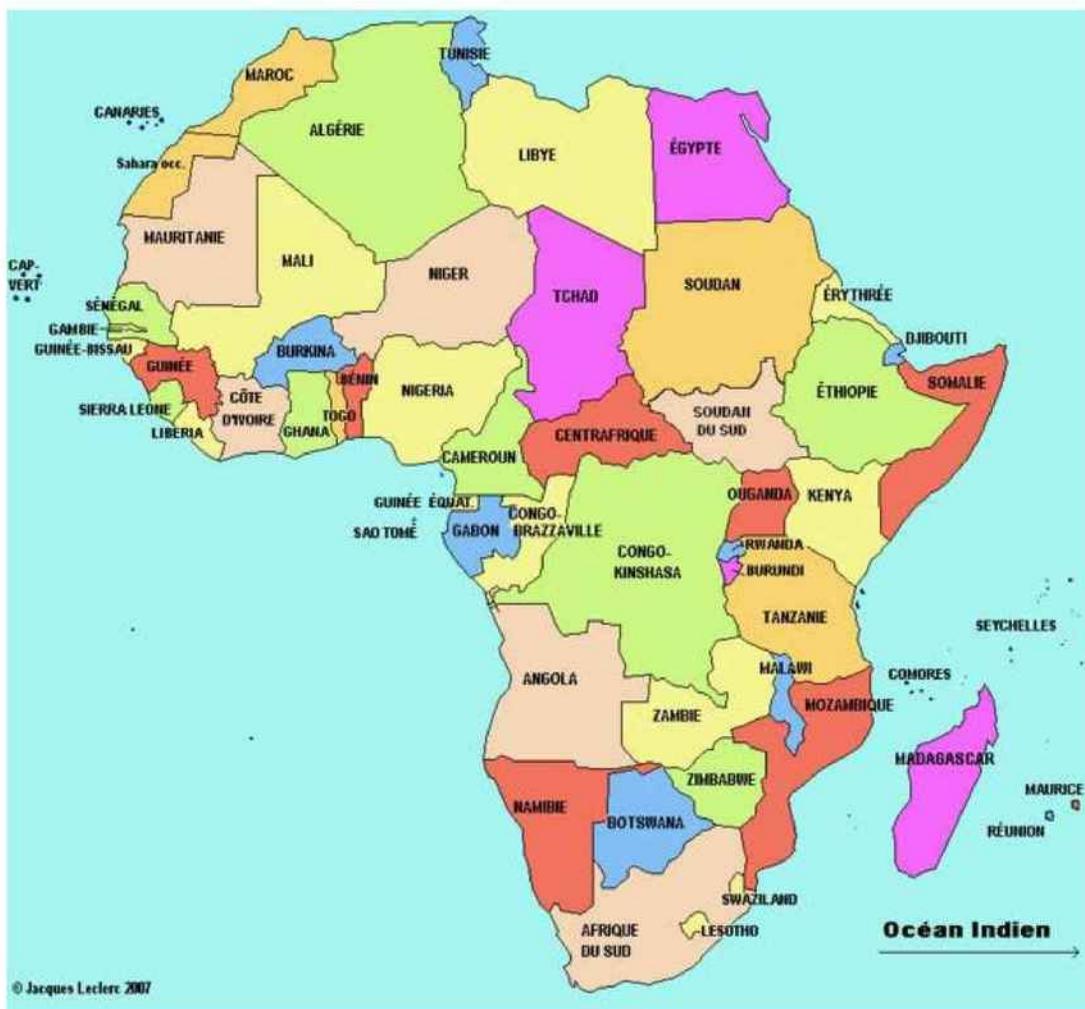
Il faut aussi tenir compte du fait que l'ouverture des frontières ne suffit plus : vérifiez que le transport aérien est opérationnel, si un visa ou e-visa est exigé ou non (et dans quelles conditions).

Notez aussi les exigences sanitaires (tests PCR) et que les résultats des laboratoires soient rendus dans les délais (72h en général) exigés par les pays pour pouvoir embarquer.

Dernier conseil : en cette période délicate il est particulièrement pertinent de passer par votre agence de voyages qui saura vous conseiller sur les pays accessibles et vous garantira en cas de forfait.



**AFRIQUE**



**EGYPTE**

Les frontières aériennes sont ouvertes aux voyageurs européens depuis le 1er Juillet 2020. La délivrance des visas est assurée par les autorités consulaires d'Égypte en France.

Depuis le 15 Août 2020, tous les voyageurs, à l'exception des enfants de moins de 6 ans, sont dans l'obligation de présenter un test PCR négatif réalisé dans les 72 heures avant l'arrivée.

Les touristes arrivant directement à Sharm el Sheikh, Taba, Hurghada, Marsa Alam et Marsa Matrouh, sans test PCR avant leur départ, peuvent le faire sur place moyennant plusieurs heures d'attente. Déconseillé.

[En savoir plus : MAE](#)

**KENYA**

Les frontières aériennes sont ouvertes aux voyageurs français depuis le 1er Août 2020. La délivrance des visas et e-Visas est assurée par les autorités du Kenya.

Les voyageurs souhaitant se rendre au Kenya doivent présenter un test COVID négatif de moins de 72 heures pour être exemptés de quarantaine s'ils ne présentent pas de symptômes à l'arrivée ou pendant le vol.

Les passagers doivent remplir un formulaire qui permettra de les contacter si un cas positif devait être détecté à l'arrivée. Il est important avant de partir de bien vérifier si votre assurance rapatriement couvre intégralement le risque COVID.

[En savoir plus : MAE](#)

**TANZANIE**

Les frontières aériennes sont ouvertes aux voyageurs européens. La délivrance des e-Visas est assurée par les autorités de Tanzanie.



L'exigence du test négatif de COVID-19 de moins de 72h pour entrer en Tanzanie ne s'applique qu'aux passagers dont la compagnie aérienne ou le pays de provenance exige ce test à l'embarquement . Ils devront alors le produire à l'arrivée.

Pour tous les autres, la présentation de ce test n'est plus obligatoire. Les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 peuvent être soumis à un test PCR à leur arrivée. Depuis le 1er août, les vols Kenya Airways entre le Kenya (Nairobi) et la Tanzanie (Dar Es Salam / Kilimandjaro / Zanzibar) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, la frontière terrestre est toujours officiellement fermée entre le Kenya et la Tanzanie, ce qui peut entraîner de grandes difficultés pour les touristes susceptibles de rester bloqués côté kényan.

Tous les achats de prestations touristiques en ligne (transports, safaris...) dans le pays sont fortement déconseillés. Seules les agv françaises peuvent vous garantir la réalité des prestations.

[En savoir plus : MAE](#)

#### **TUNISIE**

A compter du 26 août, tous les voyageurs entrant en Tunisie, quelle que soit leur provenance ou nationalité, doivent présenter un test PCR négatif au COVID-19, réalisé moins de 72h avant le premier embarquement et ne pas dépasser les 120 h à l'arrivée sur le territoire tunisien. Sont exemptés de cet impératif de test les enfants de moins de 12 ans.

En complément de ce test PCR négatif à présenter, l'entrée sur le territoire tunisien est assortie de mesures d'auto-isolement applicables aux voyageurs à leur arrivée en Tunisie et déterminées en fonction d'un classement des pays de provenance en trois zones (verte, orange et autres pays) selon la circulation de l'épidémie et le risque de contamination au Covid-19.

**Les visiteurs français disposant d'un forfait acheté en agence de voyages sont dispensés de ces formalités.**

[En savoir plus : MAE](#)

#### **AMÉRIQUES - Frontières fermées ou accès très compliqué**

#### **ASIE - Frontières fermées ou accès très compliqué**

#### **EUROPE**

**ALLEMAGNE**

On peut voyager en Allemagne mais de multiples contraintes sanitaires concernant, notamment, certaines régions françaises classées en rouge, y rend aujourd'hui les déplacements compliqués.

Depuis le 21 août 2020, la Guyane a été classée « zone à risques » par les autorités allemandes, de même que les régions Ile de France et Provence Alpes Côte d'Azur, Guadeloupe et Saint-Martin, Corse, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

[En savoir plus : MAE](#)

**AUTRICHE**

Depuis le 16 juin, les voyageurs en provenance de la plupart des pays de l'espace européen (dont la France) peuvent entrer en Autriche sans restrictions.

[En savoir plus : MAE](#)

**BELGIQUE**

On peut voyager en Belgique mais de multiples contraintes sanitaires concernant, notamment, certaines régions françaises classées en rouge, y rend aujourd'hui les déplacements compliqués.

[En savoir plus : MAE](#)

**BULGARIE**

Depuis le 15 juin, l'accès au territoire bulgare est autorisé sans restriction aux personnes en provenance d'un autre Etat membre de l'Union européenne (à l'exception du Portugal et de la Suède), du Royaume-Uni et des pays de l'espace Schengen (y compris de Saint-Marin, Andorre, Monaco et du Vatican). Les voyageurs en provenance de France ne sont plus soumis au respect d'une quarantaine.

[En savoir plus : MAE](#)

**CROATIE**

Depuis le 30 juin, peuvent entrer librement en Croatie les citoyens des Etats membres de l'Union européenne ou de l'espace Schengen, quel que soit leur lieu de résidence, ainsi que les membres de leurs familles. Un certain nombre de contraintes sanitaires sont aussi en place.

[En savoir plus : MAE](#)

**ESPAGNE**

Depuis le 21 juin, aucune limitation à l'entrée sur le territoire espagnol ni mise en quarantaine n'est en vigueur. Cependant, tout passager souhaitant se rendre en Espagne par avion devra compléter un formulaire personnel et non transférable : une fois complété et signé, le voyageur recevra un QR code associé à son voyage qu'il devra conserver sur son téléphone portable ou imprimer afin de pouvoir passer le contrôle sanitaire aéroportuaire. Par ailleurs, la situation sanitaire dans certaines régions (Catalogne par ex) complique les déplacements. Il faut bien se renseigner avant un déplacement.

[En savoir plus : MAE](#)

**FRANCE**

Pas de consigne particulière pour la France métropolitaine si ce n'est les protocoles sanitaires (port du masque) en fonction des régions et de leur "couleur".

**DOM-TOM**

Les voyageurs de plus de onze ans doivent justifier d'un test Covid-19 négatif réalisé dans les 72h avant l'embarquement. Ce résultat négatif est un gage de sécurité : il est obligatoire et sera demandé à l'embarquement.

Le passager doit également présenter une attestation sur l'honneur qu'il ne présente pas de symptômes et qu'il n'a pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

La compagnie aérienne refuse l'embarquement au passager à destination d'un territoire ultramarin qui ne présenterait pas l'un ou l'autre de ces documents.

Les passagers à destination de la Martinique, de la Guyane, de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Réunion et de Mayotte ne sont plus soumis à une mesure obligatoire de quarantaine à leur arrivée.

Toutefois, les autorités publiques recommandent aux personnes concernées de respecter scrupuleusement les gestes barrières, d'éviter les rassemblements publics et les lieux publics très fréquentés, de porter un masque pendant cette période. Elles doivent également réaliser un test 7 jours après leur arrivée.

[En savoir plus : MAE](#)

**ITALIE**

Peuvent circuler librement en Italie (y compris pour du tourisme et ne sont plus soumis à une quarantaine les voyageurs en provenance d'un pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen, du Royaume-Uni, de l'Irlande du Nord, d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin et du Vatican.

Cependant, de nombreuses consignes sanitaires en fonction des régions peuvent s'appliquer.

[En savoir plus : MAE](#)

**GRECE**

Depuis le 1er juillet, toutes les personnes qui résident en France ou dans un des autres pays de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse, en Norvège, au Liechtenstein et en Islande) sont autorisés à entrer en Grèce. Tous les aéroports grecs peuvent accueillir des vols internationaux. Tous les voyageurs doivent obligatoirement remplir un formulaire en ligne <https://travel.gov.gr/#/> au moins 48h avant le voyage.

Par ailleurs, un dépistage aléatoire au Covid-19 peut être demandé à l'arrivée de voyageurs, quelle que soit leur nationalité et leur voie d'entrée en Grèce. Tout test positif implique d'observer une quatorzaine dans une structure désignée par les autorités sanitaires, avec prise en charge par les autorités grecques.

En cas de dégradation de la situation sanitaire, des mesures de confinement temporaires et ciblées pourront être prises.

[En savoir plus : MAE](#)

**MALTE**

Les autorités maltaises ont annoncé la réouverture de l'aéroport international pour les vols directs entre la France et Malte depuis le 1er juillet.

Depuis ce vendredi 11 septembre à minuit, un test PCR de moins de 72 heures sera exigé par les autorités maltaises pour tous les voyageurs en provenance des aéroports de Paris et Marseille. Sont exemptées de quarantaine obligatoire les personnes ayant séjourné dans les pays avec lesquels les autorités sanitaires maltaises ont autorisé la réouverture des frontières (dont la France, liste en anglais).

Les personnes ayant séjourné dans des pays ne figurant pas sur cette liste au cours des quatorze jours précédant leur arrivée à Malte ne sont pas autorisées à se rendre dans le pays.

Tout voyageur se rendant à Malte par voie aérienne est tenu de se munir d'un formulaire de déclaration de voyage et d'un formulaire de localisation de passager (disponibles en ligne, uniquement en anglais) qu'il conviendra de remettre à la compagnie aérienne assurant son vol à destination de Malte ou dans un espace dédié du terminal d'arrivée de l'aéroport



international de Malte.

Une prise de température sera effectuée par les autorités sanitaires maltaises au terminal d'arrivée.

### [En savoir plus : MAE](#)

#### **PORTUGAL**

Les voyageurs en provenance de pays de l'espace Schengen (dont la France), de pays associés à l'espace européen (Liechtenstein, Norvège, Islande, Suisse) et du Royaume Uni peuvent se rendre au Portugal par voie aérienne, terrestre et maritime.

Sauf cas suspect à l'arrivée au Portugal continental, les voyageurs ne sont soumis ni à l'obligation de réalisation d'un test COVID-19, ni à celle de respecter une quatorzaine.

Toutefois, chaque voyageur est tenu de se soumettre à une prise de température (via un système de caméra thermique) à l'arrivée aux aéroports portugais (dont ceux des Iles de Madère et des Açores).

Il faut aussi renseigner un formulaire exigé par les autorités de santé portugaises.

### [En savoir plus : MAE](#)

#### **TURQUIE**

Les Français et les ressortissants des pays tiers sont autorisés à entrer en Turquie depuis le 11 juin par les frontières terrestres, maritimes et aériennes à l'exception des postes frontières avec l'Iran. Ils seront soumis à un contrôle sanitaire à leur arrivée et à un test PCR gratuit s'ils présentent des symptômes. En cas de test positif à la Covid-19, les Français seront soumis à une quatorzaine.

### [En savoir plus : MAE](#)

## **OCÉANIE - Frontières fermées ou accès très compliqué**

Tags : action-visas, mae, restrictions voyage

Notez

Source :

<https://www.tourmag.com>